

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

N° 7

Date de convocation : 14.10.2021

Date d'affichage : 15.11.2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs. Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, GRILLE Aline, Guillaume HOOGTERP, Monique MERCIER, Jean-Marie BOIDIN, Nelly DELAHAYE, Annick BREITENBACH, Chantal RENOUF.

Absents excusés : Mrs. Steve VANHEULE, Sébastien PUBLIER et Mmes Sarah BREITENBACH, Claire-Sophie ROSSIGNOL.

Absente : Mme Nadège CAREME.

Pouvoir : Mme Sarah BREITENBACH a donné pouvoir à Mme Annick BREITENBACH

Secrétaire de séance : .M. Gilbert ROUSSEL

Ordre du Jour :

- PLU : projet de lancement d'une procédure de modification ?
 - Salle des associations : suite du dossier.
 - Eglise et cimetière : travaux imprévus et urgents. Restructuration du cimetière.
 - Plan de Relance du département de l'Eure : dispositif d'appel à projets avant le 15 novembre 2021.
 - Travaux voirie : rue du Bout Cardais, suite aux travaux AEP.
 - SIEGE : travaux rue des templiers 2^{ème} tranche. Délibération.
 - CCPN : intégration de la commune de Route –Perriers. Délibération.
 - Commission développement économique : compte-rendu de réunion (04.10.2021).
 - Magasin FORUM : demande d'ouverture dominicale fin d'année 2022.
 - CDG 27 : mise en place de la mission référent signalement. Délibération pour signature d'une convention.
 - Sivos Epevicros : actualités.
 - Cérémonie du 11 novembre.
- Questions diverses.

1) PLU : Projet de lancement d'une procédure de modification de droit commun.

Monsieur le Maire a évoqué l'éventualité d'ouvrir la zone OAP 2 du PLU dans les années à venir. Il demande aux conseillers d'y réfléchir.

2) Salle des associations : suite du dossier.

L'arrêté de cessibilité a été délivré par la Préfecture, le 30 septembre 2021. Il a été notifié aux propriétaires du terrain concerné. L'acquisition de la parcelle à l'amiable ou par voie d'expropriation est nécessaire à la réalisation du projet. L'arrêté de cessibilité peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois. Parallèlement, une offre indemnitaire a été adressée aux propriétaires par Maître BARON au nom de la commune.

3) Eglise et cimetière :

Eglise : des travaux imprévus ont été réalisés sur les bancs de l'église. La mэрule (champignon parasite du bois) a fait de gros dégâts laissant les bancs inutilisables. Ils ont été démontés et refaits par l'entreprise Desmonts.

La couverture du clocher nécessite des travaux importants. Un devis pour la réfection de celui-ci a été demandé à l'entreprise PIMONT qui a été déjà travaillé sur l'église. Une révision de la partie de la toiture de l'église a fait aussi partie d'un devis à part.

Cimetière : l'entreprise AD VITAM a fait un premier recensement des tombes et des concessions. Un récolement est en cours. A la suite de cela, les concessionnaires seront contactés pour information sur l'état actuel des monuments.

4) Plan de relance du département de l'Eure :

Un appel à projets est lancé. Ce plan de relance doit permettre le financement de projets attendus dans les communes de l'Eure. Ce plan ne financera que les chantiers dont le lancement peut être fait avant la fin de l'année. Le Département va inscrire 5 M€ au budget supplémentaire pour financer les chantiers qui s'inscrivent dans une des quatre priorités :

- Amélioration de la Défense Extérieure contre l'Incendie.
- Sauvegarde du patrimoine
- Protection de la nature, notamment restauration des mares et des haies,
- Rénovation et amélioration des équipements scolaires (- 100 000 €).

La commune a donc inscrit en sus de la maison des associations :

- Travaux de rénovation du bâtiment des pompiers.
- Clocher de l'église.
- Réaménagement cheminement doux.

5) Travaux voirie rue du Bout Cardais :

Monsieur le Maire rappelle la réalisation de nouveaux points d'eau incendie, travaux en cours notamment dans cette rue qui doivent répondre à la protection des nouvelles habitations.

Une réfection de la rue en enrobé est évoquée avec bordures ciment. Ce projet sera ajouté à la liste de travaux à présenter à la communauté de communes, service voirie.

6) SIEGE : travaux rue des templiers.

Les travaux d'enfouissement des réseaux sur la rue des templiers (2^{ème} tranche) ont été inscrits pour 2022. Aline Grille, déléguée au SIEGE, rapporte, que suite à une réunion de concertation, ce projet de travaux ne figurera pas dans les priorités et que le manque de financement oblige à satisfaire en priorité les demandes de renforcement de réseaux. Les travaux seront reprogrammés en 2023.

7) CCPN : intégration de la commune de Rouge-Perriers. Délibération.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-26, dispose, qu'à titre dérogatoire, une commune peut se retirer de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), auquel elle adhère, pour rejoindre un autre EPCI, dont le conseil communautaire a accepté la demande. Cette procédure est conditionnée par l'avis favorable de la majorité qualifiée des communes membres de l'EPCI d'accueil et l'avis simple de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), dans sa formation restreinte.

Le conseil municipal de Rouge-Perriers par délibération en date du 17 septembre 2021 a demandé explicitement :

- d'une part la sortie de la commune de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie,
- d'autre part l'intégration de la commune au sein de la communauté de communes du Pays du Neubourg.

Le conseil communautaire du Pays du Neubourg, par délibération du 27 septembre 2021, a émis un avis favorable à l'intégration de la commune de Rouge-Perriers.

Après délibération, le conseil municipal de Crosville la Vieille, à l'unanimité :

- EMET UN AVIS FAVORABLE à l'intégration de la commune de ROUGE-PERRIERS dans la communauté de communes du Pays du Neubourg.

8) Magasin FORUM : demande d'ouverture dominicale fin d'année 2022.

M. Le Maire informe le conseil que le magasin FORUM +, basé sur la zone artisanale, souhaite ouvrir au public les **dimanches 27 NOVEMBRE – 4, 11, 18 DECEMBRE 2022.**

Le personnel concerné est volontaire. Les heures effectuées ces dimanches seront payées au taux conventionnel et légal, soit 225% et engendreront également un temps de repos compensateur équivalent au nombre d'heures effectuées par chaque salarié concerné.

Après délibération et vote à main levée, il en résulte :

- 10 voix POUR (dont 1 pouvoir), 1 voix CONTRE.

A la majorité, l'ouverture du magasin est autorisée aux dates précitées.

9) CDG 27 : mise en place de la mission référent signalement. Délibération pour signature d'une convention.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 oblige les employeurs publics à mettre en place un dispositif de signalement est actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Afin d'accompagner les collectivités, le CDG 27 propose un service mutualisé répondant aux exigences induites par la réglementation : confidentialité, neutralité et objectivité.

Le dispositif s'articule autour de 3 procédures :

- 1) Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, discrimination, harcèlement moral ou sexuel ou agissements sexistes.
- 2) Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien.
- 3) Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer les traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative.

Le référent signalement est tenu dans l'exercice de ses missions au secret et à la discrétion professionnels.

La convention permet ainsi aux agents des collectivités du ressort du CDG 27 de saisir le référent désigné expressément par le Président du CDG 27.

L'adhésion à cette nouvelle mission est gratuite.

Seuls feront l'objet d'une tarification, les éventuels signalements traités par le référent. Selon la délibération du Conseil d'Administration du CDG 27 du 24.06.2021, les tarifs sont les suivants :

- 365 € par signalement traité par une collectivité affiliée,
- 635 € par signalement traité par une collectivité non affiliée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affiliation au CDG 27 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les éléments y afférents.

10) Sivos Epevicros : actualités

Un cas de Covid a été signalé à l'école de Vitot. Une classe sera fermée les 21 et 22 novembre, veille des vacances scolaires. Dans l'attente de nouvelles consignes sanitaires émanant de la Préfecture, les consignes sanitaires actuelles sont toujours sérieusement respectées.

11) Cérémonie du 11 novembre 2021

Une invitation sera adressée à tous les habitants de la commune pour la commémoration de l'armistice de 1918. A l'issue de cette cérémonie, un hommage sera rendu à la mémoire de Monsieur André Biaux, Commandeur dans l'ordre National de la Légion d'Honneur pour son engagement dans la résistance pendant la 2^{ème} guerre mondiale. Une nouvelle plaque de rue sera dévoilée, la rue du prieuré sera rebaptisée « rue André Biaux » à la mémoire de ce grand résistant.

Informations diverses :

- 3 jeunes crosvillais sont volontaires pour les jobs pendant les vacances de la Toussaint.
- Etude en cours par la CCPN, sur les cheminements doux au départ de la voie verte vers les communes environnantes.
- Fermeture de la trésorerie du Neubourg le 31/12/2021.

Fin de la séance.

Prochaine réunion : JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 à 19h 15.